

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande doit parvenir 30 j minimum avant la date d'intervention à la Ville d'Angers. Formulaires disponibles sur angers.fr

Direction Voirie Communautaire et Espace Public - Ville d'Angers: Hôtel de Ville – BP80011 – 49020 Angers Cedex 02 TEL : 02.41.21.54.00 espace.public@ville.angers.fr

Nom/Prénom du pétitionnaire : Date de la demande :

Adresse :

Tel :/...../...../..... Mobile :/...../...../..... Fax :/...../...../..... Courriel :@.....

Activité du pétitionnaire : Code A.P.E. : N° Siret :

Société/Service/Association mandataire *Si différent* : Nom du Chargé de l'intervention :

Adresse :

Tel :/...../...../..... Mobile :/...../...../..... Fax :/...../...../..... Courriel :@.....

Nom du bénéficiaire : Adresse bénéficiaire :

N° du Permis de construire : ou N° de la Déclaration Préalable :

Lieux et date d'intervention :

Rue(s) :

Du / / 20.... Au/...../20... de h à h

Occupation :

- ☐ Travaux (1) (2):  précisez la nature des travaux (obligatoire)
- ☐ Réseaux (EP / EU / AEP / Grdf / Erdf / Télécom / etc) ☐ Gargouille ☐ Câble souterrain ☐ Alignement ☐ Autres
- ☐ Abaissement de bordures : merci de préciser si travaux réalisés par : ville d'Angers ☐ ou Entreprise privée ☐

☐ Nature de l'Occupation (1) (2):

- ☐ Bungalow ☐ Dépôt de matériel (engins) ☐ Benne à gravats ☐ Palissade de chantier ☐ Dépôt de matériaux
- ☐ Echafaudage ☐ Câble aérien ☐ Cabane de chantier ☐ Autres, à préciser :

(1) Si la demande nécessite de restreindre le stationnement ou la circulation sur l'espace public, merci de compléter une demande d'Arrêté de Police et de Circulation, obligatoire 15 jours avant début travaux

(2) Si les travaux ou l'activité se situent à proximité immédiate de la ligne tramway, merci de compléter une demande d'Autorisation d'Activité sur la ligne de Tramway obligatoire 15 j avant début des travaux

Demande de Travaux (D.T.) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)

Une D.T. a-t-elle été établie ? ☐ Non ☐ Oui

Une D.I.C.T. a-t-elle été établie ? ☐ Non ☐ Oui

Les entreprises chargées de l'exécution de travaux doivent adresser une déclaration d'intention de commencement des travaux à chaque exploitant d'ouvrage concerné par les travaux. Cette déclaration doit être reçue par les exploitants d'ouvrages dix jours au moins, jours fériés non compris, avant la date de début des travaux. Lorsque les travaux sont exécutés par un particulier, il lui appartient d'effectuer cette déclaration.

☐ J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à Le .../.../....

Nom/Prénom : Qualité : Signature obligatoire

Date de réception de la demande

Accord Direction Voirie Communautaire et Espace Public

N° référence	Commentaire	Visa Ville d'Angers
	☐ Accord pour l'activité demandée ☐ Accord sous réserve prise d'Arrêté ☐ Accord sous réserve Autorisation IRIGO ☐ Refus : motif(s).....	